



Commission de la jeunesse

3321 - Soutien aux collectivités locales et aux associations

Activités socio-éducatives en faveur des jeunes du Bas-Rhin

Rapport n° CP/2012/527

Service gestionnaire :
Service de la jeunesse

Résumé :

Le présent rapport soumet à votre avis :

- le concours financier apporté par le Département aux associations et aux collectivités qui oeuvrent dans le cadre de l'animation socio-éducative
- les plans d'action définis au titre des Contrats Territoriaux pour la jeunesse (CTJ).

Le soutien du Conseil Général prend plusieurs formes :

- les aides aux associations et aux collectivités qui œuvrent en direction de la jeunesse dans le cadre d'actions quotidiennes et de projets. C'est entre autres, le cas d'associations « phares » situées sur des territoires signataires d'un CTJ, à l'exemple de la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de Villé
- les Contrats Territoriaux pour la Jeunesse (CTJ). Il vous est proposé de soutenir des actions dans le cadre du CTJ de la Communauté de Communes de Rosheim, de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue, de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg, des Communautés de Communes de la Plaine de la Sauer - Seltzbach et de Seltz Delta de la Sauer, de la Communauté de Communes Sauer - Pechelbronn, des Communautés de Communes Uffried et Rhin-Moder, des Communautés de Communes de Niederbronn et du Val de Moder, de Vendenheim, Eckwersheim et Mundolsheim, de Bischheim, de la Communauté de Communes de la Basse Zorn, de la Communauté de Communes du Canton de Villé, de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim.
- Les financements prévus dans les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) pour les Centres socioculturels de Strasbourg.

Les demandes de subventions ont toutes été examinées et soumises pour avis à la commission de la jeunesse

Les propositions sont reprises dans les tableaux joints en annexe.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
21102	65-6574-33	880 000,00 €	182 059,97 €	37 500,00 €
30475	65-6574-33	215 000,00 €	45 000,00 €	8 000,00 €
31809	65-6574-33	530 000,00 €	219 835,00 €	47 500,00 €
31810	65-65734-33	220 000,00 €	189 748,37 €	53 250,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 146.250 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, au titre de l'aide aux activités socio-éducatives, dont :

- Collectivités : 53.250 €
- Associations : 93.000 €.

En application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, elle autorise par ailleurs son Président à signer la convention de financement à intervenir entre le Département et la MJC de Villé (convention établie selon le modèle annexé au règlement financier départemental).

Le soutien financier à cette association s'effectuera selon les modalités suivantes :

- Versement d'un acompte de 50% de la subvention attribuée en 2012, dès réception de la convention signée
- Versement du solde au quatrième trimestre, sur la base de la production des pièces justificatives, et au prorata des dépenses réalisées.

Strasbourg, le 14/06/12

Le Président,

A blue ink signature of Guy-Dominique Kennel, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Guy-Dominique KENNEL